

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 16 février 2012

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. ALMEIDA et Mlle MASLOUHI

Convocation envoyée le 9 février 2012

Publié le 17 février 2012

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 65

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 9

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	M. Jean-Yves PIAN
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Pierre SOUMIER	Mlle Stéphanie MODDE
M. Jean ESMONIN	M. André GERVAIS	M. Philippe CARBONNEL
M. Gilbert MENUT	M. Alain MILLOT	M. Alain LINGER
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	M. Louis LAURENT
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. Roland PONSAA
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	Mme Christine MASSU
M. José ALMEIDA	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Michel FORQUET
M. François DESEILLE	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Françoise TENENBAUM	M. Gaston FOUCHERES
M. Patrick CHAPUIS	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
M. Michel JULIEN	Mme Nelly METGE	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Elizabeth REVEL	M. Philippe GUYARD
M. Gérard DUPIRE	Mlle Christine MARTIN	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Catherine HERVIEU	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
M. François-André ALLAERT	M. Alain MARCHAND	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Mohammed IZIMER	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Jean-Paul HESSE	M. Mohammed IZIMER	Mme Geneviève BILLAUT
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Hélène ROY	M. Murat BAYAM
M. Yves BERTELOOT	Mme Myriam BERNARD	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Norbert CHEVIGNY
M. Dominique GRIMPRET	Mme Joëlle LEMOUZY	Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

M. Jean-François DODET	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Benoît BORDAT	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mlle Nathalie KOENDERS	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Lucien BRENOT	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER
M. Michel ROTGER	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU
Mme Claude DARCIAUX	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
M. Rémi DELATTE	M. Jean-Philippe SCHMITT pouvoir à M. Nicolas BOURNY
M. Gilles TRAHARD	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à M. Norbert CHEVIGNY.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

**Pôle de Compétitivité Vitagora - Projets Labellisés FUI " Probiotique" et "Nutrice"
- Avenant aux conventions d'application**

Projet Labellisé FUI « PROBIOTIQUE »

Par délibération en date du 26 juin 2008, la Communauté de l'Agglomération dijonnaise a décidé d'apporter son soutien financier au projet labellisé FUI « PROBIOTIQUE » en soutenant un acteur de ce projet, l'Université de Bourgogne (AGROSUP).

Ce programme de recherche démarré officiellement le 1er novembre 2008 entre dans sa phase finale. Différentes études cliniques sont encore en cours et nécessitent une prolongation de la durée du programme de vingt mois.

Considérant que la Direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS) saisie par les partenaires du projet, Senoble, Merck Medication Familiale, INRA Jouy en Josas (Unité Ecologie et Physiologie du Système Digestif) et le laboratoire de Génie des Procédés Microbiologiques et Alimentaires de l'universitaire de Bourgogne, a donné un avis favorable sur les modifications du contenu des annexes financières relatives aux financements Etat, sans incidence sur l'assiette globale éligible, et sur la prolongation de 20 mois du projet « PROBIOTIQUE », qui devra être terminé au plus tard le 31 août 2013.

La convention d'application passée avec l'Université de Bourgogne (AGROSUP) indiquait initialement une durée de réalisation du projet de 36 mois à compter de novembre 2008.

Il est proposé aujourd'hui de passer un avenant à la convention d'application afin de porter cette échéance au 31 août 2013.

Projet Labellisé FUI « NUTRICE »

Par délibération en date du 26 juin 2008, la Communauté de l'Agglomération dijonnaise a décidé d'apporter son soutien financier au projet labellisé FUI « NUTRICE » en soutenant un acteur de ce projet, le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), Délégation Centre-Est.

Ce programme de recherche démarré officiellement le 1er décembre 2009 entre dans sa phase finale. Différentes études cliniques sont encore en cours et nécessitent une prolongation de la durée du programme de 12 mois.

Considérant que la Direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS) saisie par les partenaires du projet, SEB, CIRAD, Université de Montpellier, AgroParisTech, Lesaffre, a donné un avis favorable sur les modifications du contenu des annexes financières relatives aux financements Etat, sans incidence sur l'assiette globale éligible, et sur la prolongation de 12 mois du projet « NUTRICE », qui devra être terminé au plus tard le 30 novembre 2013.

La convention d'application passées avec le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), Délégation Centre-Est indiquait initialement une durée de réalisation du projet de 36 mois à compter de décembre 2009.

Il est proposé aujourd'hui de passer un avenant à la convention d'application afin de porter cette échéance au 30 novembre 2013.

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **d'approuver** les projets d'avenant aux conventions passées avec l'Université de Bourgogne (AGROSUP) au titre du projet « PROBIOTIQUE » et le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) au titre du projet « NUTRICE », ci-annexés ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tous actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

Pôle de Compétitivité VITAGORA

Projet coopératif NUTRICE

AVENANT

A LA CONVENTION D'APPLICATION

Entre :

La Communauté d'agglomération dijonnaise, 40, avenue du Drapeau, BP 17510 - 21075 DIJON CEDEX, représentée par son Président, M. François REBSAMEN, en vertu d'une délibération en date du 20 mai 2010,

d'une part,

Et :

Le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) Délégation Centre-Est, 17 rue Notre Dame des Pauvres – 54500 VANDOEUVRE LES NANCY, représenté par M. Philippe PIERI, Délégué Régional, dûment habilité à cet effet,

d'autre part.

VU la convention cadre signée le 22 décembre 2010, entre l'Etat et les collectivités territoriales, relative aux projets de recherche et développement coopératifs des pôles de compétitivité,

VU la convention d'application signée le 25 février 2011, entre la Communauté d'agglomération dijonnaise et le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), Délégation Centre-Est,

VU la demande de prolongation de la durée du projet NUTRICE présentée par SEB, entreprise coordinatrice du programme, en date du 17 novembre 2011,

PREAMBULE :

Considérant que par délibération en date du 20 mai 2010, la Communauté d'agglomération dijonnaise a décidé d'apporter son soutien financier au projet de recherche & développement « NUTRICE » en soutenant un acteur de ce projet, le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), Délégation Centre-Est,

Considérant que ce programme de recherche démarré officiellement le 1er décembre 2009, a rencontré un certain nombre d'imprévus, que différentes études et analyses sont encore en cours et nécessitent une prolongation de la durée du programme de douze mois,

Considérant l'avis favorable délivré par la Direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS) saisie par les partenaires du projet, SEB, CIRAD, Université de Montpellier, AgroParisTech, Lesaffre, sur les modifications du contenu des annexes financières relatives aux financements Etat, sans incidence sur l'assiette globale éligible, et sur la prolongation de douze mois du projet NUTRICE, qui devra être terminé au plus tard le 30 novembre 2013.

Il est proposé de passer un avenant à la convention d'application du 25 février 2011 afin de modifier l'article 2 – Délais.

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 :

Le premier alinéa de l'article 2 « Délais » de la convention initiale est complété comme suit :

L'échéance de réalisation du programme est reportée au 30 novembre 2013.

ARTICLE 2 :

Les autres dispositions de la convention d'application signée le 25 février 2011 demeurent valables et inchangées.

Fait à Dijon, le
En 2 exemplaires originaux.

Le Président de la Communauté
d'agglomération dijonnaise,

Le Délégué Régional
Centre National de la Recherche Scientifique
(CNRS), Délégation Centre-Est,

François REBSAMEN

Philippe PIERI

Pôle de Compétitivité VITAGORA

Projet coopératif PROBIOTIQUE

AVENANT

A LA CONVENTION D'APPLICATION

Entre :

La Communauté d'agglomération dijonnaise, 40, avenue du Drapeau, BP 17510 - 21075 DIJON CEDEX, représentée par son Président, M. François REBSAMEN, en vertu d'une délibération en date du 17 décembre 2008,

d'une part,

Et :

L'Université de Bourgogne (ENSBANA), Maison de l'Université – Esplanade Erasme – BP 27877 – 21078 DIJON CEDEX, représentée par Mme Sophie BEJEAN, Présidente, dûment habilitée à cet effet,

d'autre part.

VU la convention cadre signée le 10 août 2009, entre l'Etat et les collectivités territoriales, relative aux projets de recherche et développement coopératifs des pôles de compétitivité,

VU la convention d'application signée le 17 août 2009, entre la Communauté d'agglomération dijonnaise et l'Université de Bourgogne (AGROSUP DIJON),

VU la demande de prolongation de la durée du projet PROBIOTIQUE présentée par SENOBLE, entreprise coordinatrice de ce programme, en date du 6 décembre 2011,

PREAMBULE :

Considérant que par délibération en date du 17 décembre 2008, la Communauté d'agglomération dijonnaise a décidé d'apporter son soutien financier au projet de recherche & développement « PROBIOTIQUE » en soutenant un acteur de ce projet, l'Université de Bourgogne (AGROSUP DIJON),

Considérant que ce programme de recherche démarré officiellement le 1er novembre 2008, est entré dans sa phase finale, que différentes études cliniques sont encore en cours et nécessitent une prolongation de la durée du programme de vingt mois,

Considérant l'avis favorable délivré par la Direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS) saisie par les partenaires du projet, Senoble, Merck Medication Familiale, INRA Jouy en Josas (Unité Ecologie et Physiologie du Système Digestif) et le laboratoire de Génie des Procédés Microbiologiques et Alimentaires de l'Université de Bourgogne, sur les modifications du contenu des annexes financières relatives aux financements Etat, sans incidence sur l'assiette globale éligible, et sur la prolongation de vingt mois du projet PROBIOTIQUE, qui devra être terminé au plus tard le 31 août 2013.

Il est proposé de passer un avenant à la convention d'application du 17 août 2009 afin de modifier l'article 2 – Délais.

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 :

Le premier alinéa de l'article 2 « Délais » de la convention initiale est complété comme suit :

L'échéance de réalisation du programme est reportée au 31 août 2013.

ARTICLE 2 :

Les autres dispositions de la convention d'application signée le 17 août 2009 demeurent valables et inchangées.

Fait à Dijon, le
En 2 exemplaires originaux.

Le Président de la Communauté
d'agglomération dijonnaise,

La Présidente de l'Université
de Bourgogne,

François REBSAMEN

Sophie BEJEAN